

## **Règlement du Jeu-concours :**

**«Filme ton check le plus stylé avec ton bro', publie la vidéo sur Vine avec le hashtag #CurlyCheck et tente de gagner ton pass avec tes bros pour les Vieilles Charrues !»**

**04/06/2014 au 05/07/2014**

### **Préambule :**

Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation du Site avant d'accéder au Jeu et s'y inscrire. Toute personne doit effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire. Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement, la Politique de Confidentialité et les Conditions Générales d'Utilisation dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

La participation au jeu-concours ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies. Les Participants autorisent la Société Organisatrice et toute personne mandatée par la Société Organisatrice à vérifier l'intégralité et l'exactitude des informations fournies en vue de leur participation. Tout Participant qui aurait fourni des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié et tous les points collectés par ce Participant seront supprimés. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable de l'échec de réception des informations en cas de problèmes techniques ou d'encombrement du Site ou d'internet. La participation doit en outre être enregistrée avant la date limite de participation.

## **REGLEMENT**

### **Article 1 : l'organisateur**

La société Eeple SAS (la Société Organisatrice) connue sous le nom commercial de MELTYGROUP société par actions simplifiée de 21 735€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro B 485 007 843 et dont le siège social est sis 18 rue Pasteur 94270 KREMLIN BICETRE (France), organise le jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Filme ton check le plus stylé avec ton bro', publie la vidéo sur Vine avec le hashtag #CurlyCheck et tente de gagner ton pass avec tes bros pour les Vieilles Charrues ! » sur meltyCampus.fr.

## **Article 2 : objectif du jeu-concours**

Ce jeu-concours a pour objectif d'animer le jeu-concours créé et hébergé par meltyCampus.fr pour la marque Curly.

## **Article 3 : durée du jeu-concours**

Ce jeu-concours aura lieu du 04/06/2014 à partir de 12h00 jusqu'au 05/07/2014 inclus.

## **Article 4 : la participation**

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine.

La participation à ce jeu-concours est gratuite. Un seul lot par foyer peut être remporté.

En participant au jeu-concours «Filme ton check le plus stylé avec ton bro', publie la vidéo sur Vine avec le hashtag #CurlyCheck et tente de gagner ton pass avec tes bros pour les Vieilles Charrues ! » sur meltyCampus.fr, les participants ou leurs représentants légaux reconnaissent accepter son règlement.

Les employés d'Eeple SAS et toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que leur famille, ne sont pas autorisés à participer à ce jeu-concours.

Les personnes mineures doivent se procurer une autorisation auprès de leurs responsables légaux.

Les participants se doivent d'avoir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

## **DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL**

La collecte et le traitement des données à caractère personnel concernant tout Participant par la Société Organisatrice s'effectuent conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité accessible via ou sur le Site. La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu-concours et, particulièrement, de contacter les Gagnants et de leur remettre leur lot et d'en faire connaître la liste, le cas échéant.

Chaque Participant autorise expressément la Société Organisatrice à utiliser les données ainsi collectées aux fins ci-dessus mentionnées, ainsi que, notamment, à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Tout Participant peut s'opposer à l'utilisation de ses données, dans les conditions prévues par la loi, en adressant à cet effet un mail à : [concours@melygroup.com](mailto:concours@melygroup.com)

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant. Ces droits s'exercent directement par l'envoi d'un mail à : [concours@melygroup.com](mailto:concours@melygroup.com)

## **Article 5 : modalités de participation et déroulement du jeu-concours**

Le jeu-concours se déroule du 04/06/2014 au 05/07/2014 et est hébergé sur la plateforme: <http://melycampus.fr/le-brospaper>

Pour les participants :

Pour participer à ce jeu-concours, il suffit de se connecter à partir du 04/06/2014 à **12h00**, et avant le 05/07/2014 à **23h59** sur son propre compte Vine, et de suivre les informations suivantes :

**1ere étape** : Se connecter sur son compte Vine, et se filmer avec son "Bro" (un ami de son choix).

**2nd étape** : Partager son meilleur "check" avec son "Bro" sur son compte Vine avec le mot-dièse #CurlyCheck.

**3ème étape** : Le gagnant sera tiré au sort parmi les 10 meilleurs check de Bro' (choisis au préalable par un jury de melygroup).

Toute indication d'identité fausse, erronée, incomplète suite à l'envoi du Vine entraînera l'élimination immédiate de la participation. Une seule participation par vidéo "Vine" et par personne sera prise en compte pendant toute la durée du Jeu-Concours. En cas de participations multiples, TOUTES les participations émanantes de la même personne seront annulées et exclues du Jeu-Concours.

Seront éliminées d'office les participations reçues après la date indiquée ci-dessus ou par un autre moyen que les possibilités mises en place.

Est considérée comme inscrite toute personne ayant respectée toutes les démarches pour accéder à ce Jeu-Concours.

Toute vidéo mise en ligne sur Vine en vue de participer à ce jeu-concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine (raciale ou autre) ou à la violence.

Les vidéos Vine feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la Société Organisatrice.

Seules les vidéos Vine respectant ces conditions seront acceptées par la Société Organisatrice et pourront concourir. Toutes les vidéos Vine ne remplissant pas les conditions ci-dessus seront éliminées du concours et selon le caractère des vidéos Vine exclues du Concours, la Société Organisatrice réserve le droit de contacter et d'agir à l'encontre de la personne qui a publié cette dite vidéos sur Vine.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

Le Gagnant du jeu concours, en validant sa participation, s'engage en contre partie de la dotation, à autoriser la rédaction à le solliciter pour lui envoyer les lots et à recueillir ses impressions. Ces sollicitations pourront être à la fois sous forme éditoriale, et sous forme vidéo (sous la forme d'interviews) .

## **Article 6 : les prix et dotations**

**Nombre de gagnant: 1**

**Lots:**

- 1 pass VIP (accès festival et backstage) valable pour 4 personnes pendant 2 jours pour le festival les Vieilles Charrues, soit le Samedi 19 juillet et le dimanche 20 juillet 2014
- Le transport (domicile-festival/festival-domicile) est pris en charge.
- L'hébergement est pris en charge à hauteur d'un hôtel deux étoiles.

Valeur du lot: 1000€

Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants seront contactés via Twitter par message privé par Eeple à la suite des délibérations du jury et du tirage au sort. Si les gagnants ne se manifestent pas et si les gagnants ne confirment pas par courriel dans les sept jours suivant le message privée Twitter, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et Eeple pourra contacter des suppléants afin de leur remettre la dotation.

Les gagnants seront pris en charge par Eeple.

Le gagnant s'engage à envoyer à la Société Organisatrice toutes les informations nécessaires à la réservation du transport, de l'hôtel et l'émission des pass VIP sous 7 (sept) jours, à compter du jour où il reçoit le message privée via Twitter.

### **Article 7 : remboursement**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation au tirage au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Concours CurlyCheck  
Eeple SAS  
18 rue Pasteur  
94270 Le Kremlin Bicêtre

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation :

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,61 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu-concours, y participer et se connecter pour consulter les résultats sur Twitter.

Conditions au remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique

- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article 8 : modification ou annulation du jeu-concours**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté, le jeu-concours venait à être annulé, ou écourté. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou reporter toute date annoncée.

#### **Article 9 : dépôt du présent règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître Sylvia LOUIS-AMEDEE, Huissier de Justice, 164 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, et peut être consulté sur le site Internet de l'Etude à l'adresse : <http://www.scp-nrj.com>

#### **Article 10 : interprétation du règlement du présent jeu-concours et litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante:

EEPLE SAS  
Service Commercial CurlyCheck  
18 rue Pasteur  
94270 Kremlin Bicêtre

Le seul fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

#### **Article 11 : protection de la vie privée et données personnelles**

Les données personnelles sont destinées aux organisateurs et sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Vos coordonnées constituent des données confidentielles. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. EEPLÉ SAS s'engage à ne jamais les divulguer. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Toute demande en ce sens peut être faite auprès d'EEPLÉ SAS.

EEPLÉ SAS  
Service Commercial CurlyCheck  
18 rue Pasteur  
94270 Kremlin Bicêtre

### **Article 12 : Vine**

Le jeu-concours Filme ton check le plus stylé avec ton bro', publie la vidéo sur Vine avec le hashtag #CurlyCheck et tente de gagner ton pass avec tes bros pour les Vieilles Charrues !» sera relayé sur Vine mais n'est pas associé à, ou géré ou sponsorisé par celui-ci. En participant à ce jeu-concours, le participant fournit des informations à la société Eeple, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Vine..